

Compte rendu de séance **du Conseil Municipal du 08 septembre 2014**

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
Mme et MM. les adjoints Véronique ERNEWEIN, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères Sophie BOETTCHER-WEISS, Caroline REUTER, Denise RIEHM, Carine ROLAND, Sophie SIEGEL, Marianne LAVERT, Viviane CARL, Céline EBER
MM. les conseillers Bernard RIEHL, Albert DUB, Christian DIEBOLD, Marc KLEIN, Michel ETTLINGER, Norbert PONTA.

Absents excusés : M. Valentin GEBHARDT qui donne procuration à M. Xavier ULRICH
M. Norbert PONTA qui donne procuration à M. Jean-Nicolas GROSS jusqu'à son arrivée

Absents non excusés : ./.

Préalablement à la réunion, les conseillers municipaux se sont donné rendez-vous pour visiter le chantier de construction du nouveau centre administratif et culturel de Schwindratzheim. Ils ont ainsi pu constater le bon avancement des travaux et le gros-œuvre réalisé en structure bétonnée a permis de visualiser les espaces des diverses pièces du complexe.

1) Demandes de subventions pour voyages scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 426,- € à l'école maternelle de SCHWINDRATZHEIM pour l'organisation d'une sortie à Hunawihl le 26 juin 2014, à laquelle ont participé 71 élèves,
- d'attribuer une subvention de 270,- € à l'école élémentaire de SCHWINDRATZHEIM pour l'organisation d'une sortie au Haut Koenigsbourg et à Kientzheim le 17 juin 2014, à laquelle ont participé 45 élèves,

Adopté à l'unanimité

2) Budget communal 2014 – Décision modificative N°1

Suite aux observations des services du Trésor et conformément à la nomenclature budgétaire comptable M14 en vigueur au 1^{er} janvier 2014, les crédits inscrits au compte 4582 (55 000 €) du budget primitif 2014, ne s'utilisent qu'en recette. Pour faire face aux dépenses d'aménagement de voirie, jonction avec le lotissement « Les Terrasses de la Zorn » sur la RD421, rue du Gal. Leclerc, les dépenses doivent être inscrites au compte 4581.

Le conseil doit voter les transferts de crédits de chapitre à chapitre nécessaires, à inscrire au budget communal 2014. Ces mouvements comptables n'affectent en rien l'équilibre du budget.

Ce point ne soulevant pas d'observation particulière, le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Section d'investissement

- compte 4581 : une dépense de 55 000 €

- compte 4582 : une réduction de 55 000 €

Adopté à l'unanimité

Entrée de M. Norbert PONTA à 20h55.

3) Régime des aides à l'électrification rurale (art. 2.1 du décret du 14 janvier 2013)

Electricité de Strasbourg Réseaux a attiré l'attention des communes par le biais de l'Association des Maires du Bas-Rhin, sur les modifications récentes intervenues dans le domaine de l'électrification rurale. Une note d'information aux communes de moins de 2000 habitants explique la situation et précise les avantages de maintien du régime urbain en vigueur jusqu'à présent. Une délibération doit être prise préalablement à la demande de dérogation auprès du Préfet.

Cette particularité du Bas-Rhin se caractérise par le fait qu'ELECTRICITE DE STRASBOURG assure, y compris financièrement, la maîtrise d'ouvrage des travaux de distribution d'électricité dans le cadre d'une concession sur 40 ans. Or le retour au régime rural obligerait la commune à assumer cette maîtrise d'ouvrage avec tous les changements conséquents que cela impliquerait.

Conscient des avantages à maintenir le mode de fonctionnement actuel, le Conseil Municipal demande au Préfet la dérogation prévue à cet effet par le décret 2013-046, demande qui doit intervenir avant le 30 septembre 2014.

Ce même texte de loi remet également en cause les modalités pour le choix des fournisseurs d'électricité, les communes devront ainsi procéder à une mise en concurrence pour l'attribution par marchés publics des fournitures d'électricité. Il en va de même pour les autres fournitures d'énergie, notamment le gaz. La loi 2014-344 du 17 mars 2014 prévoit ainsi la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel.

Adopté à l'unanimité

4) Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

En septembre 2013 la commune a créé un contrat CAE pour l'aide à l'insertion dans le monde du travail de jeunes de 16 à 25 ans révolus. Pauline SCHNEIDER exerce ainsi les fonctions d'aide-maternelle à raison de 20 heures par semaine jusqu'au 23 septembre 2014.

La mission locale qui suit ces personnes, a confirmé récemment la possibilité de reconduction de ce contrat pour une durée d'un an aux mêmes conditions.

Madame le Maire précise ces conditions, à savoir :

- maintien de la durée hebdomadaire à 20 heures ;
- participation à raison de 80% du montant du salaire brut versé, soit environ 103 € mensuel, à la charge de la commune ;
- poursuite des périodes d'immersion dans le monde du travail par des stages en dehors de la structure d'accueil et présentation en cours d'année à divers concours ou épreuves.

Adopté à l'unanimité

5) Instruction des demandes d'autorisation d'utilisation du sol – Convention avec le Département (SDAUH)

Une des évolutions majeures prévues par la récente loi ALUR consiste à revoir la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes. A partir du 1^{er} juillet 2015, seules les communes appartenant à des EPCI de moins de 10 000 habitants pourront encore bénéficier de cette assistance.

Il est proposé de confier par voie de convention, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol aux services du Département du Bas-Rhin (SDAUH – Service Départementale d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat), à compter du 1^{er} janvier 2015, à raison de 2 € par an et par habitant.

Les divers contacts pris avec les services de l'Etat ne laissent aucun doute sur la procédure volontariste visant à se défaire de ces missions et d'encourager les communes à trouver d'autres solutions. Le SDAUH propose ce service aux communes depuis de longues années déjà mais devant la défection de l'Etat, essaye d'anticiper les décisions des communes pour ne pas se retrouver en manque de personnel à l'échéance du 1^{er} juillet 2015.

Aussi est-il souhaité de prendre ces nouvelles dispositions dès le 1^{er} janvier 2015, toute année entamée étant due au niveau de la participation au Département.

Après délibération, le Conseil est d'avis d'approuver la décision d'adhésion par convention aux services du SDAUH pour la future instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Adopté à l'unanimité

6) Location de la chasse communale 2015-2024 - Consultation des propriétaires et commission consultative communale de la chasse

La première phase de ce processus de renouvellement des baux de chasse, consiste à déterminer dans un premier temps les périmètres de chasse, de consulter par écrit les propriétaires dont les terrains sont inclus dans ces territoires et de se prononcer sur l'affectation des produits de la chasse.

Par ailleurs, il y a lieu de désigner les membres du Conseil Municipal, au nombre de deux, qui siégeront au sein de la commission communale de la chasse.

Madame le Maire rappelle les dispositions en vigueur dans le cadre du renouvellement des chasses communales relevant du régime local d'Alsace-Moselle. A chaque renouvellement, tous les neuf ans, un nouveau cahier des charges est élaboré par le Préfet, accompagné de plusieurs notes de recommandations et d'annexes. Cette procédure constitue une charge de travail non négligeable, notamment pour la consultation des propriétaires.

En effet, cette consultation a pour objet d'interroger les propriétaires de terrains compris dans les périmètres de chasse sur l'abandon du produit de la chasse à la commune qui est prise à la double majorité prévue à l'article L.429-13 du code de l'environnement, à savoir 2/3 des propriétaires représentant les 2/3 au moins des surfaces soumises à la communalisation.

Quant à la commission consultative communale de la chasse, elle est un organe consultatif permanent qui est créé et peut être saisi pendant toute la durée du bail. Elle a notamment vocation à donner un avis préalable au mode de location retenu, y compris pour le gré à gré et à l'agrément préalable des candidatures.

Si la convention de gré à gré est retenue en prolongeant la bail en cours au profit du locataire sortant, il devra être finalisé avant le 1^{er} novembre 2014.

Après délibération, le Conseil confirme la consultation des propriétaires par écrit et désigne, MM. Christian DIEBOLD et Valentin GEBHARDT en tant que membres de la commission communale de la chasse.

Il décide par ailleurs d'affecter le produit de la chasse pour les terrains communaux, au budget communal.

Adopté par 18 voix pour et 1 abstention (M. DIEBOLD)

7) Dénomination des rues et numérotage des maisons du lotissement « Les Terrasses de la Zorn »

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des rues et places publiques de la commune. Afin de satisfaire aux besoins des futures habitations du lotissement « Les Terrasses de la Zorn » et à la demande des aménageurs et concessionnaires qui souhaitent pouvoir donner une adresse à chaque lot à construire, le Conseil statuera en fonction des propositions faites et engagera les frais nécessaires à la réalisation des plaques de rues et numéros de maisons.

Diverses propositions ont été soumises aux conseillers en amont de la réunion pour ne pas se perdre dans un flot d'énumération le jour du conseil. Celle qui a recueillie le plus grand nombre de suffrages évoque la ruralité et les cultures. Un autre choix portait plutôt sur des dénominations rappelant le passé archéologique du site.

Un petit débat s'est principalement attardé sur la conservation du nom du lotissement « Les Terrasses de la Zorn ». A la majorité, il a été décidé de ne pas user de noms de rues trop longs qui pourraient être une gêne à l'utilisation future des riverains à l'énoncé ou à la rédaction de leur adresse. Un panneau pourrait toutefois dénommer ainsi le giratoire sur la RD421, rappelant ainsi le nom de baptême du lotissement.

Après délibération, les dénominations suivantes sont approuvées :

Rue des Moissons	(axe principal traversant le lotissement du sud au nord à partir du giratoire d'entrée de ville sur la RD421)
Rue du Houblon	(première rue transversale perpendiculaire à la rue des Moissons en accédant au lotissement par le sud)
Rue du Tournesol	(deuxième axe transversal perpendiculaire à la rue des Moissons faisant la jonction avec la rue des Vergers)
Rue du Seigle	(tronçon reliant la rue du Houblon à la rue du Tournesol côté ouest du lotissement)
Rue du Blé	(tronçon reliant la rue du Houblon à la rue du Tournesol côté est du lotissement)

Rue du Colza	(troisième rue perpendiculaire à la rue des Moissons côté ouest du lotissement)
Rue du Trèfle	(quatrième rue perpendiculaire à la rue des Moissons côté ouest du lotissement)
Rue de l'Orge	(tronçon reliant la rue du Colza à la rue du Trèfle côté ouest du lotissement)

Approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Mme SIEGEL)

8) Divers

- Mme le Maire informe l'assemblée que la rentrée sur la base des nouveaux rythmes scolaires s'est effectuée dans de bonnes conditions. Les nouveaux enseignants ont pu s'installer sans problème apparent. L'école maternelle s'est vue dotée d'un nouvel éclairage performant et aux normes. Du mobilier complémentaire a aussi été commandé et livré dans les temps;
- Intercommunalité : M. Xavier ULRICH, 1^{er} Adjoint, annonce au Conseil qu'il aura à se prononcer avant la fin de l'année sur l'évolution de son POS actuel en futur PLU, si la communauté de communes ne devait pas se décider avant le 31 décembre 2014 sur la prise de compétence pour l'élaboration d'un PLU intercommunal, compétence que lui délèguent de plein droit les nouvelles dispositions de la loi ALUR au plus tard le 31 décembre 2015. Sont ainsi concernées les deux seules communes à n'avoir qu'un POS opposable à ce jour, à savoir SCHWINDRATZHEIM et ALTECKENDORF ;
- Coulées de boue : prochaine réunion du programme de financement en faveur des luttes contre les coulées de boue (PAPI), le 09 septembre 2014 à 19h00, en présence de toutes les communes qui auront adhéré à la démarche. M. Jean-Nicolas GROSS, Adjoint au Maire, annonce qu'en parallèle, les agriculteurs locaux ont été contactés début juillet pour lancer un projet d'assolement concerté. Ainsi tous les projets de culture 2014/2015 ont été répertoriés et reportés sur des plans en précisant également le type d'outils utilisés pour les labours. Cette démarche à l'initiative de la Chambre d'Agriculture doit optimiser au mieux les cultures sur les secteurs sensibles à l'initiative des agriculteurs, en vue de réduire les effets néfastes des coulées de boue. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 10 septembre le soir en mairie. A noter que c'est une première dans ce type de réunions avec les agriculteurs à Schwindratzheim, encadrée par les avis d'experts que sont la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général du Bas-Rhin ;
- Lotissement « Les Terrasses de la Zorn » : Les travaux de viabilité du lotissement avancent à bon rythme. La commune a récemment obtenu du maître d'œuvre BEREST, les chiffrages prévisionnels de réalisation des jonctions voiries du lotissement avec la rue du Gal Leclerc et les rues des Vergers et Wegweiser. Les montants annoncés sont largement supérieurs aux prévisions budgétaires et les travaux ne sauraient être réalisés sans aide de financement du Conseil Général. Une première demande en ce sens sera faite lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Rétrocessions de voirie: Mme Liliane SUTTER, Maire, informe les conseillers que des rétrocessions de voirie ont été signées chez le notaire. Il s'agissait de régulariser les situations de pans coupés à l'entrée de la rue du Cimetière, issus des propriétés MAHLER et HEITZ. Par ailleurs M. DUTT Jean-Jacques a

également rétrocédé, gratuitement, une largeur de terrain le long du cimetière, permettant de transformer le passage existant en future voie publique.

- Communauté de communes (suite) : M. Olivier GUERARD responsable du Service Animation Jeunesse de la communauté de communes du Pays de la Zorn, présentera prochainement au Conseil Municipal, les principaux projets qu'il souhaiterait voir se réaliser à Schwindratzheim. Une autre idée qui germe dans les esprits est la création d'un Conseil Municipal de jeunes. Par ailleurs, le Président de la com./com. souhaite encourager la mutualisation des moyens par le recrutement de personnels intercommunaux mis à disposition des communes. En effet, cinq communes du canton ont déjà fait savoir qu'elles souhaiteraient mutualiser les fonctions de secrétaires de mairie pour pallier aux absences et assurer une continuité de service.
- 9 rue des Pierres : Les clés du bâtiment ont été définitivement remises à la mairie. Il est désormais vide et les modalités de mise en vente pourront prochainement être engagées.
- La 1^{ère} réunion de la commission communale d'aménagement foncier aura lieu le mardi 23/09 à 14h30.
- Friche 24 rue de la Zorn : Aux dernières nouvelles, les propriétaires TIEFENAUER ne seraient plus engagés avec WODLING IMMOBILIER. L'affaire semblerait se conclure avec l'opérateur départemental OPUS67.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal, le 20 octobre à 20h00.

Séance close à 23h00.